

actualité

LETTRE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION

LES CHIFFRES DU MOIS

Les parents d'élèves dont un enfant a bénéficié des deux heures de soutien hebdomadaire mis en place depuis la rentrée 2008, soit 34 % des effectifs, sont **91%** à être satisfaits, dont 62 % tout à fait satisfaits, selon un sondage de l'institut BVA pour la Fédération de parents d'élèves Peep .



Le **www** du mois

L'association générale des enseignants des écoles et classes maternelles a pour vocation d'étudier toutes questions d'ordre pédagogique en vue du progrès et du perfectionnement de l'éducation dans les écoles maternelles publiques, en dehors de toute tendance d'ordre politique ou confessionnel et de défendre et promouvoir les droits et intérêts généraux des enfants des écoles et classes maternelles publiques, en même temps que ceux de l'équipe éducative.

Vous trouverez sur le site **www ageem.fr** de quoi vous familiariser avec ces partenaires de notre combat pour une école maternelle « au cœur de l'idée de laïcité »



AU SOMMAIRE DE NOS INFOS :

- PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ
- IUFM
- SECTEUR ASSOCIATIF
- ASSOCIATIONS COMPLEMENTAIRES DE L'ÉCOLE

Le 95^{ème} Congrès National

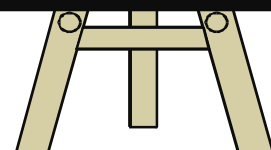
de notre Fédération aura lieu
du vendredi 26 au dimanche 28 juin 2009
à l'Espace Lac,

à **Gérardmer (Vosges)**.

Pensez à la composition de votre délégation
mandatée pour participer à ce congrès.

MOBILISATION EPEP

Vous êtes nombreux à rencontrer vos députés, sénateurs, maires, inspecteurs d'académie, préfets, etc. Continuez d'en informer la Fédération : date de rendez-vous, accueil de vos interlocuteurs et prises de positions. D'avance merci.



FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124 rue La Fayette 75010 PARIS WEB : www.dden-fed.org

Téléphone : 01 47 70 09 59 Télécopieur : 01 44 79 09 47

courriel : dden.fed@wanadoo.fr

(Voir La Lettre d'actualité n° 53 de mai 2008)

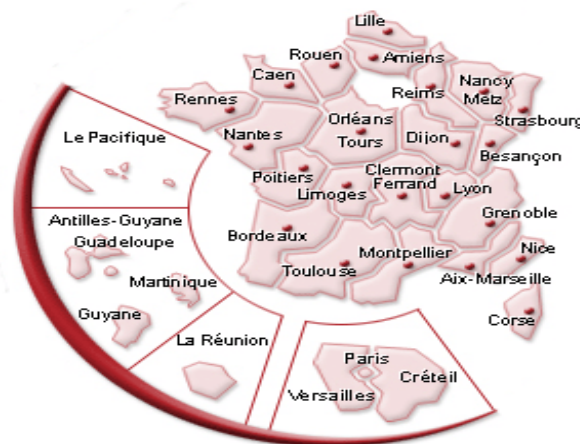
La cour administrative d'appel de Nantes a estimé "justifié" le recours au premier partenariat public-privé (PPP) signé en France pour la construction d'un collège, infirmant une décision du tribunal administratif d'Orléans. Le principe de ce recours au Contrat de partenariat "se trouvait justifié par la nécessité de rattraper un retard particulièrement grave préjudiciable à l'intérêt général et affectant le bon fonctionnement du service public de l'enseignement", indique le tribunal. L'arrêt, en date du 23 janvier, précise que "le recours au contrat de partenariat permettait la réalisation du projet dans un délai inférieur d'une année au moins à celui qu'aurait imposé la passation d'un marché soumis aux dispositions du code des marchés publics".

La décision contestée avait été adoptée en 2005 par le Conseil général du Loiret pour la réalisation du collège de Villemandeur, près de Montargis, en faisant valoir l'urgence de la construction de l'établissement, à la suite d'un double appel d'offres infructueux. Le tribunal administratif d'Orléans avait, le 29 avril 2008, estimé au contraire que la situation ne présentait pas "un caractère de gravité suffisant pour justifier qu'il soit dérogé au droit commun de la commande publique par le recours au contrat de partenariat".



Le département, qui avait fait appel de cette décision, rappelle que cette procédure a permis de raccourcir la réalisation du collège, mais également de bénéficier de services supplémentaires et cohérents (qualité de la construction, performance énergétique garantie, gardiennage, maintenance) et pour un coût d'investissement inférieur de 25 % par rapport à une procédure classique. Le coût du collège et de son internat construit est de 13 285 000 €.

(Voir La Lettre d'actualité n° 60 de février 2009, n° 56 d'octobre 2008, n° 39 de janvier 2007, n° 38 de novembre 2006, n° 30 d'octobre 2005, n° 28 de février 2005 et n° 27 de janvier 2005.)



Les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont partie prenante de la mobilisation contre le projet de réforme de la formation des enseignants, avec des blocages, des grèves reconductibles ou des actions de "désobéissance pédagogique".

Sur les 31 IUFM du pays, "18 au moins sont mobilisés", a dit Aude Gerbaud, enseignante à l'IUFM de Créteil et membre de la Coordination nationale de la formation des enseignants, qui représente "une grande partie" des IUFM. S'ajoutent à cela les centres qui sont en "désobéissance pédagogique": "les cours y sont transformés en lieux de réflexion et d'analyse de la situation", a expliqué une autre formatrice, Geneviève Guilpain.

De nombreux enseignants et stagiaires des IUFM ont manifesté à Paris et en province, contre la réforme de la formation, dite de "masterisation", qui prévoit de recruter les enseignants à bac+5 (master 2) et d'intégrer les IUFM dans les universités. A terme, ils redoutent ainsi la disparition des IUFM.

La réforme "représente un grave danger : elle met sur le terrain, dans des classes, des jeunes recrutés à un niveau master, sans formation professionnelle digne de ce nom", a jugé Michel Solonel, professeur à l'IUFM de Créteil, en défilant en tête du cortège parisien. L'année de stage en alternance, rémunérée, devant classe, en 2ème année d'IUFM, sera en effet supprimée.

Au ministère de l'Éducation, on rappelle que seront proposés à la place, des stages d'observation en master, un stage en responsabilité en master 2 (de 108 heures maximum), et un "tutorat" de trois

heures par semaine la première année d'exercice de l'enseignant.

La quasi-totalité des IUFM ont prévu de ne pas faire remonter les maquettes des futurs masters liés à la réforme : La Conférence des présidents d'université (CPU) a demandé « solennellement à Xavier Darcos » de repousser d'un an, à 2011 contre 2010 comme initialement prévu, la mise en place des nouveaux concours. Elle demande "une première année de fonctionnaire stagiaire pour les reçus au concours, reposant sur le principe de l'alternance « stages/théorie » alors que la réforme prévoit de les mettre à plein temps devant une classe. Elle souhaite aussi une "présentation claire du dispositif des stages" en cours de masters, un "système de bourses lisible", des "moyens humains nécessaires à l'encadrement de cette formation" et une "commission nationale" pour donner un "cadre commun" à la formation.

En 2007-2008, 69.135 étudiants et professeurs stagiaires sont passés par les bancs des IUFM.

12 / 02 / 2009

SECTEUR ASSOCIATIF

La Commission permanente des coordinations associatives (CPCA) demande aux pouvoirs publics de considérer le secteur associatif comme un levier à part entière d'un plan de relance durable de notre économie. Cette vision repose sur une connaissance et une reconnaissance de ce qu'a produit de meilleur le secteur associatif non lucratif depuis des décennies (éducation, santé, action sociale, loisirs, culture, sport etc...).



Ce sont ces acquis que les français plébiscitent aujourd'hui en soutenant massivement l'action associative : ils sont 40% à penser que les associations sont les plus efficaces pour délivrer des services sociaux, 80% à souhaiter qu'à l'avenir le poids des associations dans l'économie augmente ou se maintienne à son niveau actuel économique, enfin 36% considèrent ainsi que la solution à la crise viendra des associations de citoyens.

La CPCA regroupe aujourd'hui 16 coordinations associatives structurées nationalement, représentant près de 700 fédérations, dont les DDEN par l'intermédiaire de la JPA, soit plus de 500 000 associations en France.

15 / 02 / 2009

ASSOCIATIONS COMPLEMENTAIRES DE L'ÉCOLE

Les associations complémentaires de l'École percevront en 2009 de l'Éducation nationale un montant de subvention identique à celui de 2007, le ministère gardant la possibilité de le minorer en cours d'exercice moyennant une information préalable, selon un accord entre les deux parties.

Je m'inscris demain !!



Fin 2008, huit associations éducatives complémentaires, la Ligue de l'enseignement, La Jeunesse au plein Air, les Éclaireurs et Éclaireuses de France, la Fédération des Aroeven (vacances, loisirs), les Francas (ex-Francis et franchises camarades), les EGPEP (pupilles de l'enseignement public), l'Office central de coopération à l'école et les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (Cemea) ; (classes découvertes, rencontres sportives, activités en centres de loisirs, accompagnement scolaire) avaient protesté contre les coupes budgétaires dont elles disaient être victimes pour 2008 et 2009. Elles disent maintenant avoir conclu un texte avec le ministère pour les années 2009 et 2010. Ce texte "garantit pour chacun des exercices 2009 et 2010 un niveau prévisionnel de financement équivalent à 2007", soit environ 20 millions d'euros, a précisé Jean-Marc Roirant, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement.

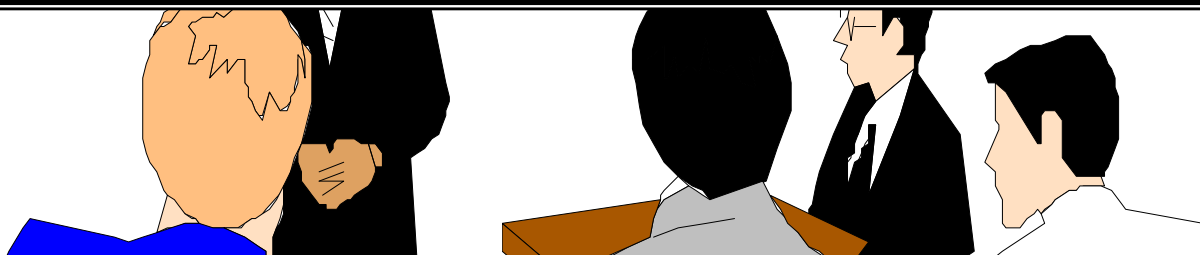
Pour autant, le ministère peut en cours d'exercice "diminuer jusqu'à 25% des subventions accordées sur cet exercice", rappelle le texte. La nouveauté de l'accord conclu est que, dans ce cas, le ministère "s'engage à notifier" cette réduction "avant le 31 juillet de l'exercice concerné".

Pour 2008, les associations ont effectivement vu le montant des subventions être minoré de 25%: Elles ont reçu environ 15 millions d'euros, selon M. Roirant, qui a dit être "en négociation" sur les 5 millions restants.

20 / 02 / 2009

NOS RENDEZ VOUS :

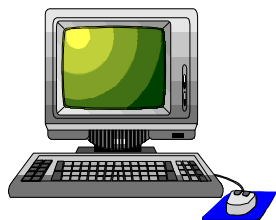
- ❖ Jeudi 12 mars 2009. Groupe enquête de 9 h 30 à 12 h 30 à la Fédération.
- ❖ Jeudi 12 mars 2009. Bureau fédéral de 14 h 00 à 18 h 00 à la Fédération.
- ❖ Vendredi 13 mars 2009. Conseil fédéral de 10 h 00 à 16 h 00 à la Fédération.
- ❖ Mercredi 18 mars 2009. La Fédération sera représentée par Daniel Callewaert, président, à l'assemblée générale de l'Aube.
- ❖ Samedi 14 mars 2009. La Fédération sera représentée par Gérard Gibert, secrétaire général, à l'assemblée générale de la Gironde.
- ❖ Samedi 21 mars 2009. La Fédération sera représentée par Daniel Callewaert, président, à l'assemblée générale de Charente Maritime.
- ❖ Dimanche 22 mars 2009. La Fédération sera représentée par Jean Moreau, vice-président à l'assemblée générale de la Seine Maritime.
- ❖ Samedi 28 mars 2009. La Fédération sera représentée par Daniel Callewaert, président, à l'assemblée générale du Rhône.
- ❖ Samedi 28 mars 2009. La Fédération sera représentée par Jean Chèze, conseiller fédéral, à l'assemblée générale de la Haute Savoie.
- ❖ Samedi 31 mars 2009. La Fédération sera représentée par Elyane Guez, vice-présidente, à l'assemblée générale du Cofrade.
- ❖ Samedi 4 avril 2009. La Fédération sera représentée par Gérard Gibert, secrétaire général, à l'assemblée générale de la Côte d'Or.
- ❖ Samedi 18 avril 2009. La Fédération sera représentée par Mylène Rossignol, vice-présidente, à l'assemblée générale de la Marne.



CIRCULAIRES :

Vous avez dû recevoir les circulaires fédérales suivantes :

- N° **01** du 22 janvier 2009. Renouvellement quadriennal *avec dossier préparatoire*.
- N° **02** du 26 février 2009. Congrès 2009 - dossiers d'inscription.
- N° **03** du 2 mars 2009. Compte rendu du Conseil fédéral du 22 janvier 2009.



REVUE FÉDÉRALE

Tous les DDEN abonnés ont dû recevoir le N° 217 de décembre 2008 du Délégué de l'Éducation nationale.

La LETTRE des OBSERVATOIRES N° 25 de janvier 2009 du Comité National d'Action Laïque a été envoyée dans les départements.

